

MÉMOIRE ADRESSÉ PAR MONSEIGNEUR TACHÉ

AU

GOUVERNEMENT D'OTTAWA

AU SUJET DES

Ecoles du Nord-Ouest et de Manitoba.

A Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil.

Qu'il plaise à Votre Excellence.

Le Très Honorable Ministre de la Justice m'a transmis un Rapport du Comité de l'Honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le 5 Février, 1894. Ce document qui a trait aux Ecoles Catholiques des Territoires du Nord-Ouest, a été provoqué par certaines pétitions, adressées au Gouverneur-Général en Conseil, en faveur de la minorité catholique des Territoires, demandant le désaveu de l'Ordonnance No. 22, passée en 1892, dans l'Assemblée Législative des Territoires.

Votre Excellence connaît ma position ainsi que les devoirs qu'elle m'impose, aussi je suis convaincu que je ne l'offenserai pas, en prenant la respectueuse liberté de dire que je n'approuve pas certaines affirmations du rapport, parce que je les considère comme erronées et injustes.

Pour mettre plus de clarté dans mes observations, je les diviserai en deux parties.

Dans la Première Partie je considérerai les allégués du Rapport et ses conclusions.

Dans la Seconde Partie je dirai pourquoi et combien je regrette que le Conseil Privé ait accepté le Rapport de son Comité et ait passé un arrêté en Conseil, signé par Votre Excellence.